

Politique de la relève – Faculté des lettres

(résumé de la brève présentation orale du 25 novembre 2021)

Au cours des dernières années, la Faculté des lettres a entrepris d'importants efforts en faveur de la relève. Cette politique active de soutien et d'encouragement s'est notamment manifestée à travers les actions suivantes :

- En 2020, le Décanat a créé un nouveau Dicastère « Relève et égalité ».
- Depuis 2021, la Faculté s'est dotée d'une nouvelle Commission « Relève et égalité ».
- Lors de la dernière planification académique de la Faculté (CPA), les postes liés à la relève ont constitué une priorité budgétaire, parfois au détriment des promotions de PAS au rang de PO. En outre, plusieurs postes de PO à repourvoir ont été délibérément mis au concours au rang de PAST-PTC, afin d'encourager les postulations de candidat-e-s plus jeunes.

La Faculté des lettres a la particularité de compter, au sein de son corps enseignant, un nombre conséquent de MA (Maître-assistant-e-s). Cette solution est plus adéquate en Lettres que celle des Premiers assistants, dans la mesure où les MA peuvent endosser, avec une grande autonomie, des responsabilités dans la conduite des enseignements et des examens, ce dont la Faculté a besoin pour assurer une part de son large éventail de cours et de séminaires (environ 450 enseignements sont dispensés chaque semaine en Lettres).

Certains MA sont stabilisés au rang de MER, mais ce n'est pas systématique, car il n'existe pas toujours une adéquation entre les besoins des Sections et les parcours individuels des jeunes chercheurs/chercheuses. À l'heure actuelle, lorsqu'un-e MA dépose une demande de stabilisation, la décision (prise par le Décanat) de mettre sur pied une commission de stabilisation dépend de plusieurs facteurs : l'excellence du dossier scientifique et pédagogique ; l'avis et les besoins de la Section concernée ; les priorités fixées par la CPA ; les possibilités financières permettant de créer un nouveau poste de relève. Il s'agit donc d'une question complexe, qui requiert une approche fine et pondérée de chaque cas particulier. La Commission « Relève et égalité » aura notamment pour tâche de réfléchir à cet équilibre délicat entre la volonté de promouvoir la relève et la possibilité de la stabiliser.

Par ailleurs, la forte augmentation du nombre de thèses soutenues en Lettres depuis une décennie pose de façon aiguë la question de l'avenir professionnel de ces docteur-e-s. Il s'agit de préparer au mieux ces personnes à envisager, après la thèse, une carrière non-académique (compte tenu des faibles débouchés dans ce secteur) et donc leur permettre de valoriser leur doctorat et leurs compétences en dehors du monde universitaire.

Léonard Burnand, Doyen de la Faculté des lettres